

ACL RANDO et le COVID

Pour randonner, les règles préconisées par la FFR (Fédération Française de Randonnée) seront présentées lors de la première randonnée en septembre.

_ Distanciation physique (4 m² par personne).

_ Emporter un masque.

_ Si Symptômes du covid : restez chez soi.

_ Au départ de chaque sortie, le randonneur dépose dans une boîte, un bulletin avec son nom et son prénom.

_ Si un participant à une randonnée est atteint du COVID, la liste des participants à la randonnée sera communiquée aux autorités.

_ Un responsable de la rando dispose d'un gel hydroalcoolique

Si covoiturage, porter un masque.

Les animateurs

<http://www.acl.asso.fr/>